

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 janvier 2017

DCM N° 17-01-26-9

**Objet : Attribution de subventions aux clubs sportifs pour la saison 2016-2017.**

**Rapporteur: Mme RIBLET**

En complément des subventions attribuées au titre du financement des clubs sportifs pour la saison 2016/2017 lors des précédents Conseils Municipaux et après avoir examiné les demandes présentées par différents clubs sportifs, il est proposé au Conseil Municipal après avis de la Commission des Sports, d'attribuer pour un montant total de **48 580 €** les subventions de fonctionnement suivantes dont le détail figure ci-dessous :

Association Sportive Metz Grange aux Bois (Dont 1 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	8 580 €
Club Omnisport de Bellecroix (Dont 2 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	16 000 €
Hockey Club de Metz (Dont 5 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	24 000 €

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU les projets présentés et portés par les clubs au titre de la saison sportive 2016/2017,

**CONSIDERANT** que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre de la politique sportive municipale,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE**

**- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 48 580 € :**

**1) Subventions de fonctionnement**

Association Sportive Metz Grange aux Bois (Dont 1 500 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	8 580 €
Club Omnisport de Bellecroix (Dont 2 900 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	16 000 €
Hockey Club de Metz (Dont 5 100 € déjà attribués au titre d'aide au démarrage pour la saison 2016/2017)	24 000 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives  
Commissions : Commission Sport et Jeunesse  
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 10

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**